

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 762

8 avril 2009

SOMMAIRE

1nergie S.à.r.l.	36543	Fawt Holding S.A.	36540
Al Silver S.A.	36531	Findelivery Holding S.à r.l.	36558
Amsterdam Maritime Resort S.A.	36539	Finter Fund Management Company S.A.	36534
Anticimex Reinsurance S.A.	36575	Frides S.A.	36562
Arcus Investment (Luxembourg) S.A.	36568	Global Corporate Advisors S.à r.l.	36564
Arcus Japan Fund (Luxembourg) S.A.	36568	Grandfin International S.A.	36530
AZ Euro Investments S.à r.l.	36539	ING Belgium International Finance S.A.	36572
AZL AI Nr. 2 Sàrl	36539	Istanbul Venture Capital Initiative	36563
Baya S.à.r.l.	36572	Kubelek S.A.	36558
Benelux Consulting S.A.	36533	La Luxembourgeoise Ré, Société Anony- me de Réassurance	36576
Boissons Rasqué S.A.	36572	PIE Group II S.à r.l.	36537
Boissons Thill et Rasqué S.A.	36572	Poseidon Finance S.A.	36563
BrainInnova Capital G.m.b.H.	36565	Randstad Luxembourg North America S.à r.l.	36549
Brokada	36567	Real I.S. & CAM Private Equity Dachfonds SICAV-FIS I	36568
Camp Hill Investments S.à r.l.	36551	Royal Bengal S.à.r.l.	36574
CDO SOL S.A.	36576	RPH Associés Immobilière S.A.	36575
Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l.	36535	S.C.I. de l'Avenir	36531
Cienega Investments S.à r.l.	36569	Société d'Etudes et de Réalisations Com- merciales	36574
Cienega Investments S.à r.l.	36569	Stracks-Racco S.à r.l.	36570
CIFEX-Compagnie Fiduciaire d'Expertise S.A.	36570	Sungem Serfinco S.à r.l.	36545
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	36530	Sunstar Capital (Luxembourg) S.A.	36546
Consult++ S.A.	36562	Teca Holding S.A.	36576
Cristal Brown S.A.	36576	UBS Luxembourg Sicav	36535
Digital Funds	36534	Vitality Holdings S.à r.l.	36537
Eagle Charter S.A.	36558	Westfin Int. S.A.	36559
Eaton Holding V S.à r.l.	36533	WWIPPS S.à r.l.	36569
EHLU S.à r.l.	36556		
Eurocargo S.A.	36567		
European Audit	36576		
Evolution Company S.à r.l.	36559		

Grandfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.366.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 décembre 2008.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2009 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Thomas Reicher, ship broker, né le 1^{er} août 1933 à Gênes (Italie), demeurant au 6, Kapodistriou, GR-166 73 Voula (Grèce), président;

Georges Diederich, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1936 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 17, me Beaumont, L-1219 Luxembourg, administrateur;

Alexis de Bernardi, employé privé, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Salvatore Desiderio / Edoardo TUBIA

Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2009039339/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 15 janvier 2008

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 15 janvier 2008 que:

- M. Daniel Abittan est nommé, pour une durée indéterminée, président du conseil d'administration de la Société;

- M. Daniel Abittan, né le 27 mai 1951 à Casablanca, Maroc, demeurant au 15, chemin de la Falaise, CH-1096 Gland, Suisse et de M. George Michael Likierman, né le 30 juillet 1940 à Nelson, Grande-Bretagne, demeurant au 72, rue d'Assas, 75006 Paris, France, sont nommés, pour une durée indéterminée, comme administrateurs délégués de la Société

Les pouvoirs de signature des administrateurs délégués sont les suivants:

M. Daniel Abittan aura le pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Tout autre administrateur délégué ne pourra engager la Société dans le cadre de la gestion journalière qu'avec la signature conjointe de M. Daniel Abittan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009039990/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

AI Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009039603/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06410. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

S.C.I. de l'Avenir, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3898 Foetz, 10, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg E 4.064.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Claude GAILLARD, commerçant, né à Rom (France) le 18 mai 1950, demeurant à F-79800 La Mothe Saint Heray, 2, rue de Courdevant.

2.- Madame Hadja AOUDACHE, commerciale, née à Briey (France) le 9 décembre 1970, demeurant à L-3466 Du-delange, 4, rue du Chemin de Fer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "S.C.I. DE L'AVENIR".

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Foetz.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Claude GAILLARD, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Hadja AOUDACHE, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Claude GAILLARD et Madame Hadja AOUDACHE, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3.- Le siège social est fixé à L-3898 Foetz, 10, rue du Brill.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GAILLARD, AOUDACHE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2009. Relation: CAP/2009/780: Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009040147/236/87.

(090046176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Eaton Holding V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.126.

EXTRAIT

Par décision du 13 février 2009 de l'actionnaire unique Eaton Worldwide LLC, ayant son siège social à Eaton Center, 1111 Superior Avenue, Cleveland, OH44114-2584, USA, enregistré sous le numéro de l'intégration 4291661:

- nomination avec effet immédiat de Monsieur Kurt Branson McMaken, né le 30 janvier 1970 en Ohio, USA, résidant à Buckingham Road 46, Rocky River, Ohio 44116, USA en qualité de nouveau gérant de Eaton Holding V Sàrl pour une durée illimitée

- révocation avec effet immédiat de Monsieur Ken Semelsberger de son poste de gérant de Eaton Holding V Sàrl

- révocation avec effet immédiat de Monsieur David O. Otto de son poste de gérant de Eaton Holding V Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour Eaton Holding V Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009039352/10074/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06966. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Benelux Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.195.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 mars 2009 à 10 heures.

L'assemblée décide

1. Renouveler le mandat d'administrateur de la société PARTS INVEST S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.712 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014

2. Renouveler le mandat d'administrateur de la société PARTNERS SERVICES S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014

3. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard NICOLETTI né le 3 décembre 1946, demeurant 213, Chemin de Crémat, F-06200 Nice, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014

4. Renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Bernard NICOLETTI né le 3 décembre 1946, demeurant 213, Chemin de Crémat, F-06200 Nice, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 15 mars 2009.

Pour la société

Bernard NICOLETTI

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009040049/1453/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010:

- M. Jacques Chahine, 311 Gilbert House, London EC2Y8BD, UK
- M. Hermann Kranz, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. René Egger, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Alain Hondequin, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Christian Schor, 64, rue de France, F-94682 Vincennes
- M. Antoine Hennequin, 22, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris
- M. Andrew Pell, Woking Surrey, GU22 2DN, GB-1197 United Kingdom
- M. Ralf Schröter, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2009.

Pour Digital Funds

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009039358/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Finter Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.352.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2003

Mandat non renouvelé comme commissaire de surveillance:

- Price Waterhouse, 24-26, avenue de la Liberté, Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010:

- M. Roberto C. Garobbio, Claridenstrasse 35, CH-8022 Zurich
- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Eric Delissy, 22, Chemin des Grands-Bonnets, CH-1293 Bellevue
- M. Michiel Hagens, Claridenstrasse 35, CH-8022 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour Finter Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Michaela Imwinkelried / Holger Rüth

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009039359/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.778.

Rectificatif de la publication sous référence L060096372.05 déposée le 11/09/2006:

A ignorer:

Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2007:
- Mr Bernd Stiehl

A lire:

Résolution circulaire du 07 décembre 2005:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 15 décembre 2005

- M. Bernd Stiehl, Membre du Conseil d'Administration, 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour UBS LUXEMBOURG SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009039368/1360/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 135.631.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

THERE APPEARED:

"Centerra Luxembourg (II) S.à.r.l.", a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B135.632,

here represented by Mrs Charou Anandappane, lawyer, with professional address at 14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 4, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Centerra Luxembourg (II) S.à.r.l., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of "Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L- 2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.631 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed on December 5, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association of February 20, 2008 under number 442.

- The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to add an item 3 under article 15 of the articles of association in order to authorise the distribution of interim dividend.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

A COMPARU:

"Centerra Luxembourg (II) S.à.r.l.", une société organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.632,

ici représentée par Madame Charou Anandappane, avocate, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Centerra Luxembourg (II) S.à.r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique), de "Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.631 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 février 2008 numéro 442.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un troisième point à l'article 15 des statuts afin d'autoriser la distribution d'acomptes sur dividende.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Ch. ANANDAPPANE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2009. Relation: EAC/2009/2627. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009040088/239/114.

(090046197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vitality Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 26 Janvier 2009 que CVC European Equity IV (ab) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461; a transféré 320.751 parts sociales de la société PIE Group II S.à r.l. (anciennement Vitality Holdings S.à r.l.), société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140 754 de la manière suivante:

1. transfert de 264.096 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (a) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-22056;

2. transfert de 56.655 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (b) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-24527.

Il résulte de ce même contrat de cession de part sociales daté du 26 Janvier 2009 que CVC European Equity IV (CDE) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393; a transféré 491.749 parts sociales de la société PIE Group II S.à r.l., préqualifié, de la manière suivante:

3. transfert de 206.370 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (b) L.P., préqualifié;

4. transfert de 276.858 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-24524;

5. transfert de 8.521 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-25044.

Il résulte de ce même contrat de cession de part sociales daté du 26 Janvier 2009 que CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 a transféré 437.500 parts sociales de la société PIE Group II S.à r.l., préqualifié, de la manière suivante:

6. transfert de 11.147 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P., préqualifié;

7. transfert de 21.941 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-25044;

8. transfert de 192.604 parts sociales de la société à CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-18598;

9. transfert de 192.190 parts sociales de la société à CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-18596;

10. transfert de 19.618 parts sociales de la société à CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-18734.

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC European Equity Partners V (A) L.P., prénommé	264.096
CVC European Equity Partners V (B) L.P., prénommé	263.025
CVC European Equity Partners V (C) L.P., prénommé	276.858
CVC European Equity Partners V (D) L.P., prénommé	19.668
CVC European Equity Partners V (E) L.P., prénommé	21.941
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., prénommé	192.604
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., prénommé	192.190
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., prénommé	19.618
Total	<u>1.250.000</u>

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 Janvier 2009.

Pour la société

Signature

un gérant

Référence de publication: 2009039867/10062/86.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06283. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Amsterdam Maritime Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.616.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 mars 2009 à 10:30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 Mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Matthijs BOGERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009039369/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

**AZ Euro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AZL AI Nr. 2 Sàrl).**

Capital social: EUR 817.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.806.

Im Jahre zweitausendneun, den fünfundzwanzigsten Februar, um 10.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Hat sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung, die

1. Allianz Lebensversicherungs-Aktiengesellschaft, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 19, Reinsburgstraße in D-70178 Stuttgart, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Stuttgart unter Nummer HRB 20231, in ihrer Eigenschaft als Eigentümerin aller Anteile der Gesellschaft (der Alleinige Gesellschafter),

in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der AZL AI Nr. 2 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter Nummer B 117.806 (die Gesellschaft), eingefunden,

hier vertreten durch Herrn Philippe Ney, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Stuttgart, am 23. Februar 2009.

Die Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde vom 4. Juli 2006, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1719 vom 14. September 2006. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde vom 2. Februar 2007, ebenfalls aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 664 vom 20. April 2007.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass der Alleinige Gesellschafter in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten ist; demzufolge ist die Versammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen, diese Anwesenheitsliste wurde von dem Alleinigen Gesellschafter beziehungsweise dessen Vertreter sowie von dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierte Vollmachten des vertretenen Alleinigen Gesellschafters.

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf Formalitätsregelungen der Einberufung;
 2. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung und demzufolge Abänderung des ersten Artikels der Gesellschaftssatzung.
- III. Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass der Alleinige Gesellschafter rechtmäßig vertreten ist, beschließt die Versammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; der Alleinige Gesellschafter betrachtet sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigt volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihm vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft von AZL AI Nr.2 S.à r.l. in AZ Euro Investments S.à r.l. abzuändern.

Aufgrund des oben gefassten Beschlusses, beschließt der Alleinige Gesellschafter die Abänderung des ersten Artikels der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr folgenden Wortlaut annimmt.

" **Art. 1.** Es wird hiermit zwischen der Erschienenen und jeder Person oder juristischen Person, die in der Zukunft Gesellschafter werden könnte, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche die Firmenbezeichnung "AZ Euro Investments S.à r.l." annimmt (die Gesellschaft)."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.120,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Capellen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der Erschienene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. NEY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 26 février 2009. Relation: CAP/2009/633. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 11. März 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009039434/225/66.

(090045108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Fawt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 84.332.

In the year two thousand nine, on the ninth of March.

Before us Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of "FAWT HOLDING S.A." ("the Company") (identity number 2001 40 05 707), a public limited company ("société anonyme") having its registered office in L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, registered at the R.C.S.L. under the number B 84.332, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 19th, 2001, which was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 349 of March 4th, 2002. The articles of incorporation of the Company were last amended on

September 9th, 2002 by a deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 1567 of October 31st, 2002.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr. Jean-Marie WEBER, private employee, residing in Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgium),

who appointed as secretary Mrs. Miranda JANIN, private employee, residing in Belvaux.

The meeting elected as scrutineer Mr. Léon RENTMEISTER, private employee, residing in Dahl.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Decision on the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Appointment of an auditor ("commissaire-vérificateur").
- 4) Miscellaneous.

II. That the names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. That the quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

IV. That, pursuant to the attendance list of the Company, one hundred per cent (100%) of the issued capital of the Company is present or represented.

V. All the capital being represented and the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

VI. That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator of the Company, the company "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered at the R.C.S.L. under the number B 33.849.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Third resolution

The meeting decides to appoint as auditor for the operations of liquidation ("commissaire-vérificateur") the company "FBK AUDIT S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, registered at the R.C.S.L. under the number B 138.949.

Fourth resolution

The meeting decides to grant discharge to the Board of Directors and to the statutory auditor of the company for the due performance of their duties up to this date.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FAWT HOLDING S.A." (numéro d'identité 2001 40 05 707), une société anonyme ("la Société") ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.332, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 349 du 4 mars 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 septembre 2002 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 1567 du 31 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui a nommé comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert du notaire qu'il enregistre:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Décision de dissoudre la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et attribution de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents lors de l'assemblée ou dûment représentés par procuration, les mandataires des actionnaires ainsi représentés, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est propriétaire, sont inscrits sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire. La liste susmentionnée ainsi que les procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire, seront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

III. Que le quorum requis par la loi concernant les éléments composant l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital émis par la Société et les décisions concernant ces éléments de l'ordre du jour doivent être adoptées par deux tiers des votes exprimés lors de l'assemblée.

IV. Que, conformément à la liste de présence de la Société, cent pour cent (100 %) du capital émis de la Société sont présents ou représentés.

V. Que le capital de la Société étant complètement représenté et les actionnaires représentés déclarant qu'ils ont été informés et ont eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, aucune convocation n'a par conséquent été nécessaire.

VI. Qu'en conséquence, la présente assemblée est dûment constituée et peut donc valablement délibérer sur les éléments composant l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Il est en mesure d'accomplir tous actes prévus à l'article 145 sans être contraint de demander l'autorisation de l'assemblée dans les cas où celle-ci est requise.

Il peut exempter l'officier des hypothèques de recevoir des enregistrements automatiquement; renoncer à tous les droits réels, droits de préférence, hypothèques, actions en rescision; donner mainlevée avec ou sans paiement de tous privilèges ou hypothèques, transcriptions, scellés, oppositions et autres empêchements.

Le liquidateur est déchargé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs tel que nécessaire et pour la durée qu'il choisira.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FBK AUDIT S. à r.l.", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.949, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2009. Relation: CAP/2009/794. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009040169/236/150.

(090046524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

1nergie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 71A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 145.333.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilles WEIMERSKIRCH, économiste diplômé, né à Esch-sur-Alzette le 17 février 1980, demeurant à L-2680 Luxembourg, 53, rue de Vianden;

2. Monsieur Guillaume SCHMIT, ingénieur diplômé, née à Luxembourg le 6 octobre 1977, demeurant à L-8390 Nospelt, 2, rue Leck;

3. Monsieur Serge SCHAEFER, ingénieur diplômé, né à Luxembourg le 25 octobre 1979, demeurant à L-8390 Nospelt, 2, rue Leck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités consultatives et d'assistance ainsi que toutes prestations dans le domaine de génie technique et énergétique, consultations énergétiques, le calcul et la certification de la performance énergétique des bâtiments ainsi que toutes prestations y associées, connexes ou complémentaires.

D'une façon générale, elle peut faire toutes les opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes les transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société 1nergie s.à r.l. s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "1nergie S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Hobscheid. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600) euros représenté par trois cents (300) parts sociales de quarante-deux (42) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Gilles WEIMERSKIRCH, prénommé, cent parts sociales	100
2. Monsieur Guillaume SCHMIT, prénommé, cent parts sociales	100
3. Monsieur Serge SCHAEFER, prénommé, cent parts sociales	100
Total: trois cents parts sociales	300

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents (12.600) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Toute cession de parts devra recueillir l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant les deux tiers du capital. Faute d'agrément, elles devront être offertes aux autres associés au prorata de leur participation dans le capital.

Toute cession de parts entre vifs, à titre gratuit ou onéreux à des non associés sera obligatoirement soumise à un droit de préemption au profit des autres associés.

Ainsi tout projet de cession entre vifs et tout transfert pour cause de mort seront notifiés à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant les noms, prénoms, état et demeure du ou des bénéficiaires et dans le cas d'une personne morale, sa raison ou sa dénomination sociale et le lieu de son siège social, et s'il y a lieu, le prix et les modalités de la cession; cette lettre devra être accompagnée de toutes pièces justificatives de la cession ou du transfert.

Dans les huit jours de la réception de cette notification, la gérance offrira les parts aux autres associés. Cette offre faite par lettre recommandée contiendra l'indication du nombre, le prix et la valeur des parts, calculée sur base de l'actif net du dernier bilan approuvé (correction faite des plus-values éventuelles sur les immobilisations corporelles et financières), ainsi que de toutes autres modalités éventuelles de la cession ou du transfert.

Les autres associés auront le droit d'acquérir les parts en question par préférence aux autres cessionnaires acquéreurs, héritiers ou légataires et en proportion du nombre des parts qu'ils détiendront eux-mêmes. Ils disposeront d'un délai de trois mois pour faire connaître, par lettre recommandée adressée à la société, leur volonté d'acquérir lesdites parts.

Si le nombre total de parts pour lequel les autres associés se sont portés demandeurs est plus petit que celui auquel ils auraient droit suivant la répartition indiquée ci-dessus, les parts ainsi disponibles seront attribuées aux autres demandeurs dans la même proportion. Toutes les parts non attribuées suivant les modalités qui précèdent ou suivant un arrangement entre tous les associés, y non compris le cédant, devront être acquises par la société elle-même. La gérance avisera le cédant, les ayants droit et les associés du nombre et de la répartition des parts. Ces parts seront transférées aux associés attributaires ou à la société contre le paiement du prix déterminé comme ci-dessus.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire opposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Réunion des associés

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant unique Monsieur Guillaume SCHMIT, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique de la société.

Le siège social est établi à L-8370 Hobscheid, 71 A, rue de Kreuzerbuch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1.100) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Weimerskirch, Schmit, Schaefer, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2009. Relation: DIE/2009/2724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mars 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009039760/234/116.

(090045522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Sungem Serfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.456.

EXTRAIT

Il résulte de conventions de cession de parts sociales sous seing privé, entre l'Associé Unique SUNGEM HOLDING S.A., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et GOTTEX REAL ASSET FUND 1 (Solar SG)

S.à r.l., dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et EROIGON HOLDINGS LIMITED, dont le siège social est situé au 227, Arch. Makarios III Avenue, Doma Building, CY-3105 Limassol, Chypre, datée du 18 décembre 2008 que huit cents (750+50=800) parts sociales représentant 80% (75% et 5%) du capital social de la société à responsabilité limitée SUNGEM SERFINCO S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ont été acquises le 18 décembre 2008 par la société GOTTEX REAL ASSET FUND 1 (Solar SG) S.à r.l., préqualifiée et par la société EROIGON HOLDINGS LIMITED, préqualifiée.

Le capital social de la SUNGEM SERFINCO S.à r.l. est détenu comme suit depuis le 18 décembre 2008:

SUNGEM HOLDING S.A.:	200 parts sociales
GOTTEX REAL ASSET FUND 1 (Solar SG) S.à r.l.:	750 parts sociales
EROIGON HOLDINGS LIMITED:	50 parts sociales

L'assemblée des associés tenue en date du 18 décembre 2008 à 17.00 heures, a pris les résolutions suivantes:

1) Acceptation de la démission des trois membres du conseil de gérance à partir de la date des présentes résolutions:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm, Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2) Nomination en qualité de gérant de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant et à partir des présentes résolutions:

a) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Francis CAMPEAU, gestionnaire de fortune, né le 21 novembre 1967 à Valleyfield, Canada et domicilié professionnellement au 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Grande-Bretagne;

c) Monsieur Timothy RONIGER, comptable, né le 30 mai 1961 à Basel BS, Suisse et domicilié au 6A, Chemin des Vignerons, CH-1307 Blonay, Suisse.

3) Nomination en qualité de gérant de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant et à partir des présentes résolutions:

a) Monsieur Riccardo SEGAT, gérant de sociétés, né le 30 novembre 1968 à Milan, Italie et domicilié au 20, Eddiscombe Road, Londres SW6 4UA;

b) Monsieur Alberto DALLA ROSA, gérant de sociétés, né le 12 juin 1964 à Parme, Italie et domicilié au 1, Corte Isolani, I-40125 Bologne, Italie.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009039456/693/46.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Sunstar Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.025.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sunstar Inc., a company organised under the laws of Japan, with its registered office at 3-1, Asahi-Machi, Takatsuki-shi, Osaka 569-1195, Japan,

duly represented by Maître Julie DOLL, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal, which after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following declaration and resolutions:

1. that he is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company SUNSTAR CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with

its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B86.025, incorporated by a deed of the undersigned notary, on January 21, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 810 on May 29, 2002. The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary on August 6, 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1498 on October 17, 2002, by a deed of the undersigned notary on January 28, 2003 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 289 on March 18, 2003 and by a deed of the undersigned notary on February 7, 2003 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 306 on March 21, 2003 (hereinafter referred to as the "Company");

2. that the share capital of the Company is set at USD 4,000,000.- (four millions US dollars) divided into 4,000 (four thousand) shares, having a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each;

3. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions that it takes as Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr François BROUXEL, born in Metz (France) on September 16, 1966, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Petrusse, to assume the role as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter the "Act").

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Act, without prior consent of the sole shareholder of the Company.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall be authorized to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Shareholder of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved that the Liquidator shall be remunerated according to the standard practice.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred and fifty euro.

The amount of the share capital is valued at EUR EUR 3,128,421.71.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sunstar Inc., une société de droit japonais, ayant son siège social à 3-1, Asahi-Machi, Takatsuki-shi, Osaka 569-1195, Japon,

dûment représentée par Maître Julie DOLL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Petrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions et déclarations suivantes:

1. qu'elle est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de la société SUNSTAR CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B86.025, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 21 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 en date du 29 mai 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant le 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1498 en date du 17 octobre 2002, par un acte du notaire instrumentant le 28 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 en date du 18 mars 2003 et par un acte du notaire instrumentant le 7 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 en date du 21 mars 2003 (la "Société");

2. que le capital social de la Société s'élève à USD 4.000.000,- (quatre millions de US dollars), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune;

3. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'actionnaire unique de la Société:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Monsieur François BROUXEL, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, pour assumer le rôle de liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales daté du 10 Août 1915 telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Le Liquidateur aura le droit de passer tous les actes et effectuera toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans approbation antérieure de l'actionnaire unique de la Société.

Le Liquidateur est exempté de l'obligation de rédiger un inventaire et peut, à cet égard, se rapporter entièrement aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur peut aussi faire des avances de paiements pour tout actif supplémentaire de la Société à l'Actionnaire Unique de la Société s'il estime opportun.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé que le Liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à mille quatre cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 3.128.421,71.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOLL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2009, Relation GRE/2009/1070. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009039477/231/122.

(090044952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.117.800,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.086.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register at Section B under number 138.754

(hereinafter referred to as the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 10, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy-holder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Randstad Luxembourg North America S.à r.l., having its registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.086 and incorporated by a deed of Joseph Elvinger (aforementioned), on June 27, 2008, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1881 on July 31, 2008.

The company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, on July 2, 2008, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 2005 on August 19, 2008 (the "Company").

II. The Company's share capital currently amounts to three hundred and eighty-seven million and ninety-seven thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 387,097,175), represented by fifteen million four hundred and eighty-three thousand eight hundred and eighty-seven (15,483,887) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each;

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of seventy million nine hundred and seventy-nine thousand three hundred and seventy-five Euros (EUR 70,979,375) in order to bring it from its current amount of three hundred and eighty-seven million and ninety-seven thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 387,097,175) to an amount of three hundred and sixteen million one hundred and seventeen thousand eight hundred Euros (EUR 316,117,800) by cancellation of two million eight hundred and thirty-nine thousand one hundred and seventy-five (2,839,175) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each and an aggregate par value of seventy million nine hundred and seventy-nine thousand three hundred and seventy-five Euros (EUR 70,979,375);

2. Cancellation of two million eight hundred and thirty-nine thousand one hundred and seventy-five (2,839,175) shares of the Company and repayment to the Sole Shareholder;

3. Amendment of Article 8 of the Company's articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at three hundred and sixteen million one hundred and seventeen thousand eight hundred Euros (EUR 316,117,800), represented by twelve million six hundred and forty-four thousand seven hundred and twelve (12,644,712) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each ";

4. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the aforementioned agenda, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of seventy million nine hundred and seventy-nine thousand three hundred and seventy-five Euros (EUR 70,979,375) in order to bring it from its current amount of three hundred and eighty-seven million and ninety-seven thousand one hundred and seventy-five Euros (EUR 387,097,175) to an amount of three hundred and sixteen million one hundred and seventeen thousand eight hundred Euros (EUR 316,117,800) by cancellation of two million eight hundred and thirty-nine thousand one hundred and seventy-five (2,839,175) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each and an aggregate par value of seventy million nine hundred and seventy-nine thousand three hundred and seventy-five Euros (EUR 70,979,375).

Second resolution

The Sole Shareholder decides to cancel two million eight hundred and thirty-nine thousand one hundred and seventy-five (2,839,175) shares of the Company and repay the seventy million nine hundred and seventy-nine thousand three hundred and seventy-five Euros (EUR 70,979,375) to its sole shareholder.

Third resolution

Pursuant to the above decrease of capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at three hundred and sixteen million one hundred and seventeen thousand eight hundred Euros (EUR 316,117,800), represented by twelve million six hundred and forty-four thousand seven hundred and twelve (12,644,712) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each ";

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

COSTS

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,200.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 138.754 ("l'Associé Unique");

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, ici représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Randstad Luxembourg North America S.à r.l., ayant son siège social au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.086 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger (précité) en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1881 en date du 31 juillet 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2005 en date du 19 août 2008 (la "Société").

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 387.097.175), représenté par quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-sept (15.483.887) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 70.979.375) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 387.097.175), à un montant de trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cents euros (EUR 316.117.800) par suppression de deux millions huit cent trente-neuf mille cent soixante-quinze (2.839.175) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et une valeur nominale totale de soixante-dix millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 70.979.375);

2. Suppression de deux millions huit cent trente-neuf mille cent soixante-quinze (2.839.175) parts sociales de la Société et remboursement de l'Associé Unique;

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cents euros (EUR 316.117.800), représenté par douze millions six cent quarante-quatre mille sept cent douze (12.644.712) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

4. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour précité, l'Associé Unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 70.979.375) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 387.097.175), à un montant de trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cents euros (EUR 316.117.800) par suppression de deux millions huit cent trente-neuf mille cent soixante-quinze (2.839.175) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et une valeur nominale totale de soixante-dix millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 70.979.375).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer deux millions huit cent trente-neuf mille cent soixante-quinze (2.839.175) parts sociales de la Société et de rembourser à l'Associé Unique, le montant de soixante-dix millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 70.979.375).

Troisième résolution

Suite à la diminution de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois cent seize millions cent dix-sept mille huit cents euros (EUR 316.117.800), représenté par douze millions six cent quarante-quatre mille sept cent douze (12.644.712) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ 2.200,- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50801. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009039757/211/148.

(090045822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Camp Hill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.399,20.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.254.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of November.

Before us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Walton RBM Investors V, L.L.C, a limited liability company established and organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the

number 4104715, being the holder of 10 class A shares in the share capital of the Company, all with a nominal value of EUR 31.20 each, hereby represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago on 17 November 2008;

2. Bayside Investments S.à r.l., a private limited liability company established and organized under the laws of Luxembourg, with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 115.246, being the holder of 240 class B shares in the share capital of the Company, all with a nominal value of EUR 31.20 each, hereby represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 November 2008;

3. Mesa Investments S.à r.l., a private limited liability company established and organized under the laws of Luxembourg, with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B115.207, being the holder of 250 class C shares in the share capital of the Company, all with a nominal value of EUR 31.20 each, hereby represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 November 2008;

4. Sawmill Investments S.à r.l., a private limited liability company established and organized under the laws of Luxembourg, with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B115.208, being the holder of 250 class D shares in the share capital of the Company, all with a nominal value of EUR 31.20 each, hereby represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 November 2008;

5. Bella Terra Investments S.à r.l., a private limited liability company established and organized under the laws of Luxembourg, with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B115.209, being the holder of 250 class E shares in the share capital of the Company, all with a nominal value of EUR 31.20 each, hereby represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 November 2008;

A The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

B The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Camp Hill Investments S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 March 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1154 dated 14 June 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.254 (the "Company").

C The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital with an amount of twelve thousand hundred ninety-nine euro and twenty eurocents (EUR 12,199.20), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand and two hundred Euro (EUR 31,200.-) divided into ten (10) class A shares, two hundred forty (240) class B shares, two hundred fifty (250) class C shares, two hundred fifty (250) class D shares and two hundred fifty (250) class E shares, with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20) each, to an amount of forty three thousand three hundred ninety-nine euro and twenty eurocents (EUR 43,399.20), divided into four hundred one (401) class A shares, two hundred forty (240) class B shares, two hundred fifty (250) class C shares, two hundred fifty (250) class D shares and two hundred fifty (250) class E shares, with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20) each.

2. To issue four hundred one (391) class A shares, so as to raise the total number of shares to four hundred one (401) class A shares, with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of three hundred and ninety one (391) class A shares of the Company with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20).

4. Waiver by the remaining shareholders of their preferential subscription rights.

5. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

6. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of twelve thousand hundred ninety-nine euro and twenty eurocents (EUR 12,199.20), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand and two hundred Euro (EUR 31,200.-) divided into ten (10) class A shares, two hundred forty (240) class B shares, two hundred fifty (250) class C shares, two hundred fifty (250) class D shares and two hundred fifty (250) class

E shares, with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20) each, to an amount of forty three thousand three hundred ninety-nine euro and twenty eurocents (EUR 43,399.20), divided into four hundred one (401) class A shares, two hundred forty (240) class B shares, two hundred fifty (250) class C shares, two hundred fifty (250) class D shares and two hundred fifty (250) class E shares, with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20) each.

Second resolution

The shareholders RESOLVED to issue four hundred one (391) class A shares, so as to raise the total number of shares to four hundred one (401) class A shares, with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Third resolution

The shareholders RESOLVED to accept the subscription of three hundred and ninety-one (391) class A shares of the Company with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20) each by Walton RBM Investors V, L.L.C.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment - Waiver

Thereupon intervenes the aforementioned company Walton RBM Investors V, L.L.C., here represented as stated above, declaring to subscribe to the increase in capital.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash in the amount of twelve thousand hundred ninety-nine euro and twenty eurocents (EUR 12,199.20).

The remaining shareholders, Bayside Investments S.à r.l., Mesa Investments S.à r.l., Sawmill Investments S.à r.l., Bella Terra Investments S.à r.l., aforementioned, hereby expressly waive any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described her above.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The shareholders RESOLVED to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at forty-three thousand three hundred ninety-nine euro and twenty eurocents (EUR 43,399.20), divided into four hundred one (401) class A shares, two hundred forty (240) class B shares, two hundred fifty (250) class C shares, two hundred fifty (250) class D shares and two hundred fifty (250) class E shares, (together hereafter the "shares"), with a nominal value of with a nominal value of thirty-one Euro and twenty cents (EUR 31.20) each, all of which are fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.-Euros.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy holder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Walton RBM Investors V, L.L.C, une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4104715, détenant 10 parts de catégorie A dans le capital social de la Société, avec une valeur nominale de EUR 31.20 chacune, représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago le 17 novembre 2008;

2. Bayside Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.246, détenant 240 parts de catégorie B dans le capital social de la Société, avec une valeur nominale de EUR 31.20 chacune, représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 novembre 2008;

3. Mesa Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B115.207, détenant 250 parts de catégorie C dans le capital social de la Société, avec une valeur nominale de EUR 31.20 chacune, représentée par représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 novembre 2008;

4. Sawmill Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B115.208, détenant 250 parts de catégorie D dans le capital social de la Société, avec une valeur nominale de EUR 31.20 chacune, représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 novembre 2008;

5. Bella Terra Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B115.209, détenant 250 parts de catégorie E dans le capital social de la Société, avec une valeur nominale de EUR 31.20 chacune, représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 novembre 2008;

A Les procurations signées "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire soussigné devront être annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

B Les comparants déclarent détenir l'intégralité des parts sociales de Camp Hill Investments S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme une société à responsabilité limitée par acte notarié devant Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154 daté du 14 juin 2006 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.254 (la "Société").

C Les comparants, dûment représentées, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société dont la valeur actuelle est de trente et un mille deux cents euros (EUR 31,200.-) représenté par dix (10) parts sociales de catégorie A, deux cent quarante (240) parts sociales de catégorie B, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie C, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie D et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie E, avec une valeur nominale de trente et un euros et vingt cents (EUR 31.20) chacune, d'un montant de douze mille cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 12,199.20), afin d'obtenir un capital social d'un montant de quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euro et vingt cents (EUR 43,399,20), représentés par quatre cent un (401) parts sociales de classe catégorie A, deux cent quarante (240) parts sociales de catégorie B, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie C, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie D et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie E avec une valeur nominale de trente et un euro et vingt cents (EUR 31.20) chacune.

2. Emission de trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de catégorie A afin d'élever le nombre total de parts sociales à quatre cent un (401) avec une valeur nominale de trente et un euro et vingt cents (EUR 31,20) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droits aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de catégorie A de la Société avec une valeur nominale de trente et un euro et vingt cents (EUR 31,20).

4. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

5. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

6. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société dont la valeur actuelle est de trente et un mille deux cents euros (EUR 31,200.-) représentés par dix (10) parts sociales de catégorie A, deux cent quarante (240) parts sociales de catégorie B, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie C, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie D et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie E, avec une valeur nominale de trente et un euro et vingt cents (EUR 31.20) chacune, d'un montant de douze mille cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 12,199.20), afin

d'obtenir un capital social d'un montant de quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euro et vingt cents (EUR 43,399,20), représenté par quatre cent un (401) parts sociales de classe catégorie A, deux cent quarante (240) parts sociales de catégorie B, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie C, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie D et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie E avec une valeur nominale de trente et un euro et vingt cents (EUR 31.20) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de catégorie A afin d'élever le nombre total de parts sociales à quatre cent un (401) avec une valeur nominale de trente et un euro et vingt cents (EUR 31,20) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droits aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la souscription de trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales de catégorie A de la Société avec une valeur nominale de trente et un euro et vingt cents (EUR 31,20) chacune par Walton RBM Investors V, L.L.C.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement - Renonciation

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée Walton RBM Investors V, L.L.C, ici représentée comme mentionnée ci-dessus, qui déclare souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'un apport en numéraire de douze mille cent quatre-vingt-dix-neuf euro et vingt cents (EUR 12,199.20).

Par la présente, les autres actionnaires, Bayside Investments S.à r.l., Mesa Investments S.à r.l., Sawmill Investments S.à r.l. et Bella Terra Investments S.à r.l., prédésignées, renoncent expressément à tout droit préférentiel de souscription qu'ils pourraient avoir sur les actions nouvelles émises et consentent à la souscription décrite ci-dessus.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euro et vingt cents (EUR 43,399,20), divisé en deux cent cinquante (205) parts sociales de catégorie A, deux cent quarante (240) parts sociales de catégorie B, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie C, deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie D et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie E, avec une valeur nominale de trente et un euro et vingt cents (EUR 31.20) chacune".

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 1.500.- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008, Relation: LAC/2008/46886. Reçu à 0,50%: soixante et un euros (61.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009039492/211/228.

(090044704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

EHLU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7226 Walferdange, 39, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 145.349.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Roland LUCAS, restaurateur, demeurant à L-7226 Walferdange, 39, rue du Chemin de Fer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la restauration rapide, ainsi que le débit de boissons non-alcooliques.

La société pourra, en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger réaliser tous actes, transactions ou opérations, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de EHLU S.à r.l.

La société peut également faire le commerce sous l'enseigne de MEZZO DI PASTA.

Art. 5. Le siège social est établi à Walferdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Roland LUCAS, restaurateur, demeurant à L-7226 Walferdange, 39, rue du Chemin de Fer.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Roland LUCAS, restaurateur, demeurant à L-7226 Walferdange, 39, rue du Chemin de Fer.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-7226 Walferdange, 39, rue du Chemin de Fer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LUCAS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2009. Relation: ECH/2009/316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 23 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009040230/201/96.

(090046058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Eagle Charter S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.837.

Findelivery Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 62.759.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Extrait

Par jugement du 29 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société S.A. EAGLE CHARTER ayant son siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 25C, Boulevard Royal. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Astrid BUGATTO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour publication et réquisition
Me Astrid BUGATTO
Le liquidateur

Extrait

Par jugement du 29 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société S.à r.l. FINDELIVERY HOLDING, ayant son siège social à L-1528 LUXEMBOURG, 5, Boulevard de la Foire. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Astrid BUGATTO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour publication et réquisition
Me Astrid BUGATTO
Le liquidateur

Référence de publication: 2009039538/4603/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06600. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06602. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

(090044682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Kubelek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.011.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 février 2009*

Monsieur ROSSI Jacopo, Monsieur GALIONE Gioacchino et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs de la société pour une période de trois ans. Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
KUBELEK S.A.
Jacopo ROSSI / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009039845/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Westfin Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009039604/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06408. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Evolution Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2635 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 145.331.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marie Bruno BOYERE, gérant de société, né à Ernée (53-France) le 17 juin 1976, demeurant à L-8041 Strassen, 37-39, rue des Romains,

ici représenté par Monsieur Frédéric SICCHIA, juriste, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "EVOLUTION COMPANY S. à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (2.500.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'associé unique, représenté comme dit est, déclare souscrire les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales.

Les VINGT-CINQ MILLE (25.000) parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport en nature de TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT EUROS (20,- EUR) chacune, de la société à responsabilité limitée D.J.M.H., représentant 50% des parts sociales de cette société, une société de droit français, ayant son siège social à F-53420 Chailland, Le Launay Chailland, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 439 666 702.

Il résulte d'un certificat émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "D.J.M.H." daté du 27 février 2009, que:

"- Monsieur Jean-Marie BOYERE est propriétaire de 3.750 parts sociales de "D.J.M.H. S.A.R.L. "soit 50% (cinquante pour cent) du capital social total;

- les 3.750 parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Jean-Marie BOYERE est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi française et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- en date du 31 décembre 2008, les actions à apporter ont une valeur de EUR 2.589.719,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire au 31 décembre 2008, bilan qui restera ci-annexé;
- qu'à ce jour, la valeur de l'apport n'a pas diminuée."

Ce certificat ainsi que le bilan précité du 31 décembre 2008, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (3.200,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France) le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;
 - b) Madame Elise Lethuillier, sous directeur principal, née à Dreux (France) le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
 - c) Monsieur Frédéric Sicchia, juriste, né à Thionville (France) le 2 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
- 2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fr. Sicchia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009039763/220/146.

(090045497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Consult++ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.804.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gaston, Walter VERELST, indépendant, demeurant à B-2170 Merksem, 82, Kruisbaanvelden.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "CONSULT ++ S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 75.804, a été constituée suivant acte reçu le 5 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 651 du 12 septembre 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme "CONSULT ++ S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "CONSULT ++ S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VERELST, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48534. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009040181/211/38.

(090045906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Frides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.923.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour *FRIDES S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009039607/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04931. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.548.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société à pris en date du 31 décembre 2008, les décisions suivantes:

Les actionnaires décident d'accepter la démission, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Robert WAGENER, dont l'adresse professionnelle est au 43, avenue J-F Kennedy, L - 2968 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société; et

Les actionnaires décident d'élire, avec effet immédiat, en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période déterminée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2009:

- Madame Maria LEANDER, dont l'adresse professionnelle est au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société

de sorte que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Maria LEANDER, Secretary and Chief Legal Counsel, EUROPEAN INVESTMENT FUND, dont l'adresse professionnelle est au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société;

- Monsieur John HOLLOWAY, Director of Investments, EUROPEAN INVESTMENT FUND, dont l'adresse professionnelle est au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société;

- Monsieur Sen AKMAN, Senior Advisor to the Secretary General, à la TECHNOLOGY DEVELOPMENT FOUNDATION OF TURKEY, dont l'adresse professionnelle est Cyberpark Cyberplaza, B-Blok Kat-6, Bilkent, Ankara, Turquie (06800);

- Monsieur Bayram MECIT, Deputy President à the SMALL AND MEDIUM INDUSTRY DEVELOPMENT ORGANISATION OF TURKEY, dont l'adresse professionnelle est à Kosgeb, Abdülhakhamit Cad. N° 866, Altmisevler 06470 Mamak, Ankara, Turquie; et

- Monsieur Hakan TOKAÇ, Member of the Executive Board, à la TURKISH DEVELOPMENT BANK (TKB), dont l'adresse professionnelle est à Atakent 3. Devlet Mah. B2 Blok D:20, Oran, Ankara, Turquie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

Sous la forme d'une société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009039897/1126/39.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Poseidon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.297.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009039610/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06448. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

G.C.A. S.à r.l., Global Corporate Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.939.

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Stéphane WEYDERS, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe,

ici représenté par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, qualifié ci-après, en vertu en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2) La société anonyme "FIDEPAR S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 35.297,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 109.939, a été constituée originellement sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée "FUSCHIA HOLDING S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1441 du 22 décembre 2005,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 440 du 23 mars 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.A.", et

- en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1393 du 7 juillet 2007, contenant notamment la transformation de la forme juridique en une société à responsabilité limitée et le changement de la dénomination sociale "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l."

- Que les comparants représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, en supprimant la répartition des parts sociales.

En conséquence, ledit article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représentée par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2009, Relation GRE/2009/546. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009039476/231/53.

(090044975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

BrainInnova Capital G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.686.

Im Jahre zweitausendneun, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BrainInnova Capital G.m.b.H.", mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 29. September 2008, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 2768 am 14. November 2008, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B und Nummer 142.686.

Als Vorsitzende der Versammlung amtiert Frau Laurence TRAN, Angestellte, wohnhaft in Rollingen/Mersch, welcher Frau Yasmine ENDRES, Angestellte, wohnhaft in Grevels, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Dr. Romain LUTGEN, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

1. dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter und die Zahl der Anteile, die sie besitzen, aus einer Anwesenheitsliste hervorgehen, welche von der Vorsitzenden, von der Schriftführerin und vom unterzeichneten Notar unterschrieben wird. Besagte Anwesenheitsliste wird vorliegender Urkunde beigegeben und mit der Urkunde zur Einregistrierung vorgelegt;

2. dass aus der Anwesenheitsliste hervor geht, dass eintausend (1.000) Anteile, welche das gesamte Kapital von zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) darstellen, bei der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, sodass die Versammlung rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann;

3. dass die anwesenden und vertretenen Gesellschafter sich als gültig einberufen betrachten und darüber hinaus erklären, ausführlich Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, welche ihnen im voraus übermittelt wurde;

4. dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende ist:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel dreizehn der Statuten, welcher künftig folgenden Wortlaut haben soll:

„ **Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die gegenüber Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akte und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie in den Rahmen des Zweckes der Gesellschaft fallen. Falls mehrere Geschäftsführer im Amt sind, bestimmen die Gesellschafter die interne Geschäftsordnung.

Die Geschäftsführer werden für eine bestimmte oder für eine unbestimmte Zeit ernannt. Sie können jederzeit von den Gesellschaftern durch einen Gesellschafterbeschluss abberufen werden, ohne dass diese Abberufung begründet werden muss.

Die Gesellschaft wird gegenüber Drittpersonen verpflichtet:

- a. durch die alleinige Unterschrift eines alleinigen Geschäftsführers;
- b. durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführer, falls mehrere Geschäftsführer ernannt wurden;
- c. durch die alleinige Unterschrift solcher Geschäftsführer, welche von den Gesellschaftern, befristet oder unbefristet, ausdrücklich dazu befugt wurden;
- d. durch die alleinige Unterschrift solcher Personen, welche vom einzelnen Geschäftsführer oder, falls mehrere Geschäftsführer ernannt wurden, von den Geschäftsführern gemeinsam für bestimmte Geschäfte, befristet oder unbefristet, dazu befugt wurden."

2. Abänderung von Artikel vierzehn, welcher künftig folgenden Wortlaut haben soll:

„ **Art. 14.** Im Falle des Ablebens oder des Rücktritts eines Geschäftsführers müssen der oder die verbleibenden Geschäftsführer diesen Umstand den Gesellschaftern mitteilen. Sollte ein Gesellschafter den Wunsch dazu äußern, wird eine Gesellschafterversammlung über die Ersetzung des ausgefallenen Geschäftsführers bestimmen.

Im Falle des Ablebens oder des Rücktritts des alleinigen Geschäftsführers kann jeder Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung einberufen, um einen neuen Geschäftsführer zu ernennen, bzw. die Geschäftsordnung abzuändern, es sei denn, die Gesellschafter einigen sich per Schriftverkehr zu der Ernennung eines neuen Geschäftsführers oder zur der Abänderung der Geschäftsordnung.

Der Rücktritt und die Abberufung eines Geschäftsführers beenden ipso facto und mit sofortiger Wirkung die ihm gewährte Unterschriftsberechtigung, gleich welcher Art."

3. Abberufung mit sofortiger Wirkung des derzeit amtierenden Geschäftsführers.

4. Ernennung von zwei neuen Geschäftsführern; Festsetzung der Mandatsdauer und der Unterschriftsberechtigung der neuen Geschäftsführer.

5. Verschiedenes.

Nachdem die Generalversammlung die vorgetragenen Ausführungen als richtig erkannt hat, hat sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Artikel dreizehn wird künftig folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die gegenüber Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akte und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie in den Rahmen des Zweckes der Gesellschaft fallen. Falls mehrere Geschäftsführer im Amt sind, bestimmen die Gesellschafter die interne Geschäftsordnung.

Die Geschäftsführer werden für eine bestimmte oder für eine unbestimmte Zeit ernannt. Sie können jederzeit von den Gesellschaftern durch einen Gesellschafterbeschluss abberufen werden, ohne dass diese Abberufung begründet werden muss.

Die Gesellschaft wird gegenüber Drittpersonen verpflichtet:

- a) durch die alleinige Unterschrift eines alleinigen Geschäftsführers;
- b) durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführer, falls mehrere Geschäftsführer ernannt wurden;
- c) durch die alleinige Unterschrift solcher Geschäftsführer, welche von den Gesellschaftern, befristet oder unbefristet, ausdrücklich dazu befugt wurden;
- d) durch die alleinige Unterschrift solcher Personen, welche vom einzelnen Geschäftsführer oder, falls mehrere Geschäftsführer ernannt wurden, von den Geschäftsführern gemeinsam für bestimmte Geschäfte, befristet oder unbefristet, dazu befugt wurden."

Zweiter Beschluss

Artikel vierzehn wird künftig folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 14.** Im Falle des Ablebens oder des Rücktritts eines Geschäftsführers müssen der oder die verbleibenden Geschäftsführer diesen Umstand den Gesellschaftern mitteilen. Sollte ein Gesellschafter den Wunsch dazu äußern, wird eine Gesellschafterversammlung über die Ersetzung des ausgefallenen Geschäftsführers bestimmen.

Im Falle des Ablebens oder des Rücktritts des alleinigen Geschäftsführers kann jeder Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung einberufen, um einen neuen Geschäftsführer zu ernennen, bzw. die Geschäftsordnung abzuändern, es sei denn, die Gesellschafter einigen sich per Schriftverkehr zu der Ernennung eines neuen Geschäftsführers oder zu der Abänderung der Geschäftsordnung.

Der Rücktritt und die Abberufung eines Geschäftsführers beenden ipso facto und mit sofortiger Wirkung die ihm gewährte Unterschriftsberechtigung, gleich welcher Art."

Dritter Beschluss

Herr Richard COULDREY wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abberufen.

Vierter Beschluss

Es werden zu neuen Geschäftsführern bestellt:

- Herr Marc FÖRDERER, Kaufmann, geboren in Heidelberg (Deutschland), am 25. Juni 1985, wohnhaft in D-69168 Wiesloch, Gerbersruhstrasse 53,
- Herr Tobias Michael FETZER, Kaufmann, geboren in Heidelberg (Deutschland), am 2. Juli 1979, wohnhaft in D-69126 Heidelberg, Jaspersstraße 26.

Die neuen Geschäftsführer sind auf unbestimmte Zeit bestellt.

Beide Geschäftsführer sollen auf unbestimmte Zeit einzelvertretungsberechtigt für die Gesellschaft sein.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Tran, Y. Endres, R. Lutgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 4 mars 2009, LAC/2009/8260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, erteilt.

Luxemburg, den 18. März 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009039479/227/109.

(090045016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Brokada, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 116.224.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009039612/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06010. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Eurocargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.860.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la société EUROCARGO S.A. tenue le 30 mai 2008 au siège social à l'aéroport de Luxembourg*

«Le mandat de tous les administrateurs venant à échéance, l'assemblée prend la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs pour un terme d'une année, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008:

- M. Adrien NEY, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg
- M. Laurent JOSSART, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg
- M. Michel FOLMER, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg

L'assemblée décide de reconduire pour une année le mandat de commissaire au service Audit interne de LUXAIR S.A.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2009.

Pour EUROCARGO S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2009039839/1706/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Arcus Japan Fund (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.860.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 30 septembre 2008 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Claire-Ingrid BERGE / Pascal TRITZ

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009039613/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06023. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Arcus Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.044.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 30 septembre 2008 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Claire-Ingrid BERGE / Pascal TRITZ

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009039614/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06013. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Real I.S. & CAM Private Equity Dachfonds SICAV-FIS I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.410.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 7 novembre 2008

1. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur B de la société en remplacement de M. Cornelius BECHTEL, administrateur B et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur B qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Pietro LONGO, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 17.03.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Real I.S. & CAM Private Equity Dachfonds SICAV-FIS I

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040114/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

WWIPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 95.536.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 août 2003, acte publié au Mémorial C n° 1034 du 7 octobre 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 815 du 9 août 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 21 février 2008, acte publié au Mémorial C n° 835 du 5 avril 2008, modifié par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 septembre 2008, acte publié au Mémorial C n° 2604 du 24 octobre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour WWIPPS S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009039621/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02839. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Cienega Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.137.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Cienega Investments S.à r.l.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2009039623/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06473. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Cienega Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.137.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Cienega Investments S.à r.l.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2009039624/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06472. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

CIFEX-Compagnie Fiduciaire d'Expertise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.957.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009039649/9497/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04813. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090044805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Stracks-Racco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 24B, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 145.350.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Camille STRACKS, administrateur de société, demeurant à L-8824 Perlé, 11, rue du Cimetière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une écurie de chevaux, le commerce ainsi que le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra, en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger réaliser tous actes, transactions ou opérations, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de STRACKS-RACCO S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Camille STRACKS, administrateur de société, demeurant à L-8824 Perlé, 11, rue du Cimetière.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Camille STRACKS, administrateur de société, demeurant à L-8824 Perlé, 11, rue du Cimetière.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2410 Luxembourg, 24B, rue de Reckenthal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STRACKS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2009. Relation: ECH/2009/317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 20 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009040234/201/96.

(090046094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Baya S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.431.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 mars 2009

1. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAYA S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009039946/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.080.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Ingrid LENTZ

Secrétariat Général

Référence de publication: 2009039650/1275/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05872. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Boissons Rasqué S.A., Société Anonyme,

(anc. Boissons Thill et Rasqué S.A.).

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 2, Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 102.776.

—
L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOISSONS THILL ET RASQUE S.A., avec siège social à Redange/Attert,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2001, publiée au Mémorial C numéro 831 du 1^{er} octobre 2001,

au capital social de trente-deux mille (32.000.-) euros représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (Eur 320.-) par action.

- L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Marcel RASQUE, salarié, demeurant à L-8537 Hostert/Rambrouch, 6, rue de la Montagne,

- Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fernand THILL, créancier, demeurant à L-8537 Hostert/Rambrouch, 7, chemin de Rambrouch,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc WINANDY, salarié, demeurant à Eschweiler/Wiltz, tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent se trouvent indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés, de sorte que cette assemblée générale extraordinaire peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire qui est conçu comme suit:

- 1.- Changement de la dénomination sociale en "BOISSONS RASQUE S.A."
- 2.- Modification subséquente de l'article 1^{er}.- des statuts.
- 3.- Modifications de l'article 4.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, de démission ou de toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

4.- Acceptation de la démission des administrateurs Monsieur Fernand THILL et Madame Marie-Jeanne DEBOULLE - décharge aux administrateurs démissionnaires.

5.- Fixation du nombre des administrateurs et de la durée de leur mandat.

6.- Confirmation de l'administrateur restant et du commissaire aux comptes.

7.- Fixation des pouvoirs de signature.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "BOISSONS RASQUE S.A."

L'article 1^{er} des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BOISSONS RASQUE S.A."

La société aura son siège social dans la Commune de Redange.

La société est constituée pour une durée indéterminée."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, de démission ou de toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration."

Troisième résolution

Les démissions des administrateurs Fernand THILL, et Marie-Jeanne DEBOULLE sont acceptées et décharge leur est accordée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que:

- Le nombre des membres du conseil d'administration et le nombre des commissaires aux comptes sont fixés à un.
- Est confirmé dans sa fonction d'administrateur:

Monsieur Marcel RASQUE, préqualifié,

- Est confirmée dans sa fonction de commissaire aux comptes la société "EWA REVISION S.A." avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy (ci-avant "Société de Révision Charles Ensich s.à r.l.")

- Les mandats de l'administrateur et du commissaires aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2015.

- La société est valablement engagée par la seule signature de l'administrateur unique Monsieur Marcel RASQUE, prénommé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée générale extraordinaire est clôturée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le notaire le présent acte,

Signé: Rasqué, Thill, Winandy, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 20 février 2009. Relation: RED/2009/217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Rambrouch, le 9 mars 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009040679/240/94.

(090046529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Société d'Etudes et de Réalisations Commerciales, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.637.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009039651/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03416. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Royal Bengal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 3, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.875.

Le bilan de la société au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009039652/831/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2009, réf. DSO-DC00167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090045156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

Anticimex Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009039653/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04767. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090044623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2009.

RPH Associés Immobilière S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4490 Belvaux, 213, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 132.796.

L'an deux mil neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "RPH ASSOCIES IMMOBILIERE S.A.", avec siège social à L-4490 Belvaux, 213, rue de l'Usine, (RC B No 132.796), constituée suivant acte notarié du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C No 2652 du 20 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Laurent ROQUES; employé privé, demeurant à Luttange (F).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier HEINEN, employé privé, demeurant à B Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Nando PORFIRI, employé privé, demeurant à Belvaux.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, annexée au présent acte, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous:

Ordre du jour

Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification afférente de l'article 11 des statuts.

L'assemblée, laquelle s'est régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est fixée au 3^e samedi du mois de mars à 11.00 heures et l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e samedi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: ROQUES, HEINEN, PORFIRI, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/2990. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 mars 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009040689/207/40.

(090046300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

**CDO SOL S.A., Société Anonyme,
(anc. Cristal Brown S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.837.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53763 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009039819/211/13.

(090045826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Teca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 33.818.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009039824/206/13.

(090045700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

La Luxembourgeoise Ré, Société Anonyme de Réassurance.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009039848/202/12.

(090045804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

European Audit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 50.956.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 février 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009039844/202/12.

(090045575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.
